











# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2022/0032(COD) Procédure terminée
Règlement sur les semi-conducteurs	
Sujet 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique	
Priorités législatives <a href="#">Déclaration commune 2023-24</a> <a href="#">Déclaration commune 2022</a>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a>	 <a href="#">NICA Dan</a> Rapporteur(e) fictif/fictive	29/03/2022
		 <a href="#">MAYDELL Eva</a>	
		 <a href="#">GROOTHUIS Bart</a>	
		 <a href="#">HAHN Henrike</a>	
		 <a href="#">NISSINEN Johan</a>	
		 <a href="#">DAUCHY Marie</a>	
		 <a href="#">BOTENGA Marc</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>INTA</b> <a href="#">Commerce international</a>	 <a href="#">BOURGEOIS Geert</a>	16/05/2022
	<b>BUDG</b> <a href="#">Budgets</a>	 <a href="#">RESSLER Karlo</a>	11/03/2022
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	 <a href="#">MAYDELL Eva</a>	03/03/2022
	<b>IMCO</b> <a href="#">Marché intérieur et protection des</a>		31/03/2022

Conseil de l'Union européenne  
Commission européenne

Comité économique et social  
européen

[consommateurs](#)  
(Commission associée)

 [LEITÃO-MARQUES](#)  
[Maria-Manuel](#)

**JURI** [Affaires juridiques](#)  
(Commission associée)

 [WÖLKEN Tiemo](#)

13/07/2022

Commission pour avis sur la base juridique

Rapporteur(e) pour avis

Date de  
nomination

**JURI** [Affaires juridiques](#)

 [VOSS Axel](#)



01/07/2023

DG de la Commission

Commissaire

[Réseaux de communication, contenu et technologies](#) BRETON Thierry

## Événements clés

09/02/2022	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2022)0046</a>	Résumé
07/03/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/07/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
24/01/2023	Vote en commission, 1ère lecture		
24/01/2023	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
31/01/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A9-0014/2023</a>	Résumé
13/02/2023	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 71)		
15/02/2023	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 71)		
23/05/2023	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	PE749.080 GEDA/A/(2023)003327	
11/07/2023	Résultat du vote au parlement		
11/07/2023	Débat en plénière		
11/07/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T9-0266/2023</a>	Résumé
25/07/2023	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		

13/09/2023	Signature de l'acte final		
18/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2022/0032(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 183; Règlement du Parlement EP 57; Règlement du Parlement EP 40; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 182-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 173-p3; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/9/08359

### Portail de documentation

Document de base législatif		<a href="#">COM(2022)0046</a>	09/02/2022	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		<a href="#">CES1354/2022</a>	15/06/2022	ESC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE731.655</a>	19/09/2022	EP	
Comité des régions: avis		<a href="#">CDR1960/2022</a>	12/10/2022	CofR	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE737.266</a>	18/10/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE737.348</a>	18/10/2022	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE737.359</a>	18/10/2022	EP	
Avis de la commission	<b>ECON</b>	<a href="#">PE732.593</a>	15/11/2022	EP	
Avis de la commission	<b>BUDG</b>	<a href="#">PE734.234</a>	18/11/2022	EP	
Avis de la commission	<b>JURI</b>	<a href="#">PE736.697</a>	01/12/2022	EP	
Avis de la commission	<b>INTA</b>	<a href="#">PE735.744</a>	05/12/2022	EP	
Avis de la commission	<b>IMCO</b>	<a href="#">PE735.490</a>	14/12/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A9-0014/2023</a>	31/01/2023	EP	Résumé
Lettre de Coreper confirmant l'accord interinstitutionnel		GEDA/A/(2023)003327	10/05/2023	CSL	
Avis spécifique	<b>JURI</b>	<a href="#">PE750.045</a>	27/06/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T9-0266/2023</a>	11/07/2023	EP	Résumé
Projet d'acte final		00028/2023/LEX	13/09/2023	CSL	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2023)459</a>	30/10/2023	EC	

<b>Informations complémentaires</b>		
Document de recherche	<a href="#">Briefing</a>	12/07/2022
<b>Acte final</b>		
<a href="#">Règlement 2023/1781</a> <a href="#">JO L 229 18.09.2023, p. 0001</a> Résumé		

## Règlement sur les semi-conducteurs

**OBJECTIF** : établir un cadre de mesures pour renforcer lécosystème des semi-conducteurs dans lUnion («règlement sur les semi-conducteurs»).

**ACTE PROPOSÉ** : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

**RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN** : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

**CONTEXTE** : au cours de lannée écoulée, lEurope a connu des ruptures dapprovisionnement en puces électroniques, entraînant des pénuries dans de nombreux secteurs économiques et des conséquences sociétales potentiellement graves. De nombreux secteurs européens, dont lautomobile, lénergie, la communication et la santé, ainsi que des secteurs stratégiques comme la défense, la sécurité et lespace, sont menacés par ces ruptures dapprovisionnement.

Lactuelle pénurie dapprovisionnement révèle que la chaîne de valeur et dapprovisionnement des semi-conducteurs dans lUnion connaît de graves défaillances structurelles permanentes. La pénurie mondiale de semi-conducteurs a mis en évidence la dépendance de lEurope à légard dun nombre limité de fournisseurs provenant de quelques zones géographiques ainsi que sa vulnérabilité face aux restrictions dexportations imposées par des pays tiers.

La proposition vise à atteindre lobjectif stratégique consistant à accroître la résilience de lécosystème européen des semi-conducteurs et sa part de marché mondiale. Elle vise également à faciliter l'adoption rapide de nouvelles puces par lindustrie européenne et à accroître la compétitivité de celle-ci.

La stratégie européenne sur les semi-conducteurs sarticule autour de cinq objectifs stratégiques. L'Europe doit :

- 1) renforcer son leadership en matière de recherche et de technologie;
- 2) développer et renforcer sa propre capacité à innover dans la conception, la fabrication et le conditionnement de puces électroniques perfectionnées, et les transformer en produits commerciaux;
- 3) mettre en place un cadre adéquat pour accroître sensiblement sa capacité de production d'ici à 2030;
- 4) remédier à la pénurie aiguë de compétences, attirer de nouveaux talents et soutenir la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée;
- 5) acquérir une connaissance approfondie des chaînes d'approvisionnement mondiales en semi-conducteurs.

**CONTENU** : la proposition de règlement établit un cadre pour renforcer le secteur des semi-conducteurs à léchelle de lUnion, notamment par les mesures suivantes:

1) Le lancement de linitiative «Semi-conducteurs pour lEurope» qui est destinée à renforcer la compétitivité, la résilience et la capacité d'innovation de lUnion. Cette initiative vise à soutenir le renforcement à grande échelle des capacités dans toute lUnion en ce qui concerne les technologies de semi-conducteurs existantes, de pointe et de nouvelle génération. L'initiative :

- mettra en place une plateforme de conception virtuelle innovante afin de renforcer la capacité de conception de lEurope, qui sera accessible dans des conditions ouvertes, non discriminatoires et transparentes;
- soutiendra des lignes pilotes qui fournissent aux tiers, dans des conditions ouvertes, transparentes et non discriminatoires, les moyens de tester, de valider et de continuer à perfectionner les produits qu'ils conçoivent;
- contribuera à la mise en place de technologies avancées et de capacités d'ingénierie en vue d'accélérer le développement innovant de puces électroniques quantiques;
- soutiendra un réseau de centres de compétences dans toute lUnion qui fournira une expertise aux parties prenantes, et améliorera leurs compétences;
- soutiendra les activités du fonds «semi-conducteurs» qui facilitera l'accès au financement pour les start-ups afin de les aider à mûrir leurs innovations et à attirer des investisseurs.

Le règlement prévoit un cadre procédural permettant de combiner des financements provenant d'États membres, dinvestissements respectant les règles en matière daides d'État, du budget de lUnion et de linvestissement privé.

2) Un nouveau cadre pour garantir la sécurité de l'approvisionnement : il sagit d'attirer des investissements et de renforcer les capacités de production dans les secteurs de la fabrication, du conditionnement avancé, des essais et de lassemblage des semi-conducteurs au moyen dinstallations pionnières de production intégrées et de fonderies ouvertes de l'UE.

La proposition définit notamment des critères pour faciliter la mise en uvre de projets spécifiques qui contribuent à la sécurité

d'approvisionnement en semi-conducteurs dans l'Union. Les installations qui se verront reconnaître le statut d'installation de production intégrée ou de fonderie ouverte de IUE par la Commission seront considérées comme contribuant à la sécurité de l'approvisionnement des semi-conducteurs dans l'Union et, partant, comme servant l'intérêt général.

3) La mise en place d'un mécanisme de coordination entre les États membres et la Commission pour le suivi de l'approvisionnement des semi-conducteurs et la réaction en cas de crise à des pénuries de semi-conducteurs.

Ce mécanisme permettra de renforcer la collaboration avec les États membres et entre ceux-ci, de surveiller l'approvisionnement en semi-conducteurs, d'estimer la demande, d'anticiper les pénuries, de déclencher l'activation d'une phase de crise et d'agir en recourant à une boîte à outils spécifique de mesures.

#### Incidence budgétaire

Le budget de l'UE apportera à l'initiative «Semi-conducteurs pour l'Europe» un soutien d'un montant total maximum de 3,3 milliards d'EUR, dont 1,65 milliard d'EUR via le [programme Horizon Europe](#) et 1,65 milliard d'EUR via le [programme pour une Europe numérique](#). Sur ce montant total, 2,875 milliards d'EUR de ce soutien sera mis en œuvre par l'intermédiaire de l'entreprise commune «Semi-conducteurs», 125 millions d'EUR par l'intermédiaire d'InvestEU et 300 millions d'EUR par l'intermédiaire du Conseil européen de l'innovation (CEI).

## Règlement sur les semi-conducteurs

---

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Dan NICA (S&D, RO) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures visant à renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (loi sur les puces).

La commission compétente a recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

#### Objet

La proposition de règlement établit un cadre pour le renforcement du secteur des semi-conducteurs au niveau de l'Union, notamment par les mesures suivantes :

- établissement de l'initiative pour les puces en Europe;
- définition des critères permettant de reconnaître et de soutenir les installations de production intégrées, les fonderies ouvertes de l'UE et les installations premières du genre qui favorisent la sécurité de l'approvisionnement et la résilience de l'écosystème des semi-conducteurs et le déploiement de technologies nouvelles et innovantes en matière de semi-conducteurs dans l'Union;
- mettre en place un mécanisme de coordination entre les États membres et la Commission, pour cartographier et surveiller la chaîne de valeur des semi-conducteurs et, le cas échéant, consulter les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement et de valeur des semi-conducteurs ainsi que les parties prenantes des secteurs critiques qui pourraient être affectés par des perturbations de l'approvisionnement en semi-conducteurs;
- mettre au point des outils de prévention et de réaction en cas de pénurie dans la chaîne d'approvisionnement en semi-conducteurs, en vue d'assurer la résilience du marché intérieur et de permettre à l'Union de jouer un rôle plus important au niveau mondial.

#### Composantes et objectifs de l'initiative

L'objectif général de l'Initiative est d'accroître la compétitivité et la résilience de l'écosystème des semi-conducteurs de l'Union en soutenant la recherche et l'innovation en matière de renforcement des capacités technologiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de valeur des semi-conducteurs de l'Union et en permettant le développement et le déploiement de technologies de pointe et de nouvelle génération en matière de semi-conducteurs et de puces quantiques ainsi que le développement et l'innovation de technologies établies.

L'objectif est de renforcer les capacités de l'Union en matière de conception avancée, d'intégration de systèmes et de production de puces, de conditionnement et d'équipements de fabrication, ainsi que de contribuer à la réalisation de la double transition numérique et écologique, afin d'améliorer la qualité de l'emploi, tout en renforçant les processus d'économie circulaire durable et en répondant aux besoins de sécurité et aux menaces de cybersécurité.

L'initiative devrait comporter cinq objectifs opérationnels :

- objectif opérationnel 1 : renforcer les capacités de conception avancée pour les technologies intégrées de semi-conducteurs;
- objectif opérationnel 2 : renforcer les lignes pilotes avancées existantes et en développer de nouvelles tout en assurant un équilibre géographique;
- objectif opérationnel 3 : renforcer les capacités technologiques et d'ingénierie avancées pour accélérer le développement innovant de puces quantiques de pointe et de prochaine génération;
- objectif opérationnel 4 : créer un réseau de centres de compétences dans toute l'Union;
- objectif opérationnel 5 : entreprendre des activités, désignées collectivement sous le nom de «Fonds pour les puces», qui fournissent une orientation claire et facilitent l'accès au financement par l'emprunt et aux fonds propres pour les jeunes entreprises, les entreprises à grande échelle, les PME et les autres entreprises de la chaîne de valeur des semi-conducteurs, par l'intermédiaire d'un mécanisme de financement mixte relevant du Fonds InvestEU et du Conseil européen de l'innovation.

#### Consortium européen pour l'infrastructure des puces

En vue d'accélérer la mise en œuvre des actions de l'initiative, il est nécessaire de prévoir la possibilité de mettre en œuvre certaines des actions de l'initiative, en particulier sur des lignes pilotes, au moyen d'un nouvel instrument juridique, le consortium européen pour l'infrastructure des

puces (ECIC). Les députés ont proposé que l'ECIC ait la personnalité juridique et soit constitué d'au moins trois membres, comprenant des États membres, des entités juridiques publiques ou privées d'au moins trois États membres, ou une combinaison de ceux-ci, en veillant à une représentation géographiquement équilibrée.

#### Cartographie stratégique à long terme

Le rapport suggère que la Commission réalise une cartographie stratégique à long terme de la chaîne de valeur des semi-conducteurs de l'Union en coopération avec les autorités nationales compétentes, dans le but d'identifier des indicateurs d'alerte précoce, de renforcer les connaissances et les capacités afin d'éclairer les futures mesures de politique industrielle et d'évaluer les forces et les faiblesses de l'Union dans la chaîne de valeur mondiale des semi-conducteurs. Une approche coordonnée de la surveillance des chaînes de valeur des semi-conducteurs est nécessaire pour atténuer les éventuelles perturbations du marché.

#### Coopération internationale

Selon les députés, la coopération internationale avec les pays tiers est un élément important pour parvenir à une résilience de l'écosystème des semi-conducteurs de l'Union. Par conséquent, la Commission devrait poursuivre la coopération avec les pays tiers concernés sur le soutien et les avantages mutuels dans le domaine de l'approvisionnement en semi-conducteurs, en s'appuyant sur les complémentarités et les interdépendances le long de la chaîne d'approvisionnement en semi-conducteurs, conformément aux obligations internationales.

#### Nouvelles ressources budgétaires

Le rapport indique que le montant des ressources financières consacrées à l'initiative «Puces» devrait être prélevé sur les marges non allouées sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) ou mobilisé par le biais des instruments spéciaux non thématiques du CFP.

Les 1,65 milliard de euros consacrés à l'initiative dans le cadre du programme pour une Europe numérique devraient s'ajouter au financement des objectifs existants et ne devraient pas réduire leur enveloppe financière: l'allocation de fonds aux cinq premiers objectifs spécifiques devrait donc être maintenue, tandis que 1,65 milliard de euros supplémentaires devraient être alloués à un nouvel objectif spécifique pour l'initiative.

## Règlement sur les semi-conducteurs

---

Le Parlement européen a adopté par 587 voix pour, 10 contre et 38 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs).

La position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition de la Commission comme suit:

#### Objet et objectifs généraux

Le règlement vise à établir un cadre pour renforcer l'écosystème des semi-conducteurs à l'échelle de l'Union. Son premier objectif général consiste à veiller à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité et à la capacité d'innovation de l'Union soient réunies et à garantir l'adaptation de l'industrie aux changements structurels. Le second objectif général, complémentaire, vise à améliorer le fonctionnement du marché intérieur en établissant un cadre juridique uniforme de l'Union pour accroître la résilience et la sécurité d'approvisionnement dans l'Union dans le domaine des technologies des semi-conducteurs.

#### Initiative Semi-conducteurs pour l'Europe

L'initiative aura pour objectif de parvenir à un renforcement de capacités technologiques à grande échelle et de soutenir les activités connexes en matière de recherche et d'innovation dans toute la chaîne de valeur des semi-conducteurs de l'Union. Elle devra également contribuer à la réalisation des transitions écologique et numérique, en particulier par la réduction des incidences des systèmes électroniques sur le climat, par l'amélioration de la durabilité des puces de nouvelle génération et par le renforcement des processus d'économie circulaire. Elle contribuera à des emplois de qualité au sein de l'écosystème des semi-conducteurs et intégrera le principe de la sécurité dès le stade de la conception, qui protège contre les menaces pour la cybersécurité.

Les 5 objectifs opérationnels de l'initiative pourront comprendre des activités de renforcement des capacités et des activités connexes de recherche et d'innovation. Toutes les activités de renforcement des capacités seront financées dans le cadre du programme pour une Europe numérique et les activités connexes de recherche et d'innovation seront financées dans le cadre d'Horizon Europe.

#### Consortium européen pour une infrastructure des puces

Aux fins de la mise en œuvre des actions financées au titre de l'initiative, il pourra être établi une entité juridique sous la forme d'un consortium européen pour une infrastructure des puces (ECIC). Un ECIC sera créé par au moins trois membres, à savoir des États membres ou des entités juridiques publiques ou privées d'au moins trois États membres, dans le but de représenter l'Union dans son ensemble.

#### Installations de production intégrées et fonderies ouvertes de l'Union

Les installations de production intégrées et les fonderies ouvertes de l'Union sont des installations pionnières en ce qui concerne la fabrication de semi-conducteurs. Leur création devra avoir une incidence positive manifeste, dont les retombées dépassent le cadre de l'entreprise ou l'État membre concerné, sur la chaîne de valeur des semi-conducteurs de l'Union à moyen et à long terme en vue de garantir la sécurité d'approvisionnement et la résilience de l'écosystème des semi-conducteurs, notamment la croissance des jeunes pousses et des PME, en contribuant aux transitions écologique et numérique de l'Union.

Elles devront i) investir dans l'innovation continue dans l'Union afin de réaliser des progrès concrets dans les technologies des semi-conducteurs ou de préparer les technologies de nouvelle génération; ii) renforcer le vivier de talents de l'Union en développant l'enseignement et la formation professionnels ainsi qu'en augmentant la réserve de main-d'œuvre qualifiée et compétente.

La Commission pourra attribuer un label de «centre d'excellence en matière de conception» aux centres de conception établis dans l'Union qui renforcent considérablement les capacités de l'Union en matière de conception innovante de puces par leur offre de services ou par le développement, la promotion et le renforcement des compétences et des capacités en matière de conception.

## Accélération des procédures d'octroi des autorisations

Toutes les autorités nationales concernées devront veiller à ce que les demandes administratives liées à la planification, à la construction et à l'exploitation des installations de production intégrées et des fonderies ouvertes de l'Union fassent l'objet d'un traitement aussi rapide que possible d'un point de vue légal, dans le plein respect du droit national et de la procédure nationale. Lorsqu'un tel statut existe dans le droit national, les installations de production intégrées et les fonderies ouvertes de l'Union se verront attribuer le statut le plus important existant au niveau national et seront traitées en conséquence lors des procédures d'octroi des autorisations.

## Cartographie stratégique du secteur des semi-conducteurs de l'Union

La Commission devra établir une cartographie stratégique du secteur des semi-conducteurs de l'Union qui fournira une analyse des forces et des faiblesses de l'Union dans le secteur des semi-conducteurs à l'échelle mondiale et recensera des facteurs tels que: i) les produits clés et les infrastructures critiques sur le marché intérieur qui dépendent de l'approvisionnement en semi-conducteurs; ii) les principales industries utilisatrices de l'Union et leurs besoins et dépendances actuels et attendus, iii) les dépendances à l'égard de technologies et de fournisseurs de pays tiers et les goulets d'étranglement dans le secteur des semi-conducteurs de l'Union; iv) les besoins en matière de compétences et l'accès effectif à une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des semi-conducteurs.

## Alertes et action préventive

La Commission, en concertation avec le conseil européen des semi-conducteurs, assurera un suivi régulier de la chaîne de valeur des semi-conducteurs afin de recenser les facteurs susceptibles de perturber ou de compromettre l'approvisionnement en semi-conducteurs ou le commerce des semi-conducteurs ou d'avoir une incidence négative sur ceux-ci.

Si une autorité nationale compétente a connaissance d'un risque de perturbation grave de l'approvisionnement en semi-conducteurs, elle devra alerter la Commission sans retard. Lorsque la phase de crise est activée, la Commission pourra, à la demande de deux États membres ou plus, agir en tant que centrale d'achat au nom de tous les États membres disposés à participer pour leurs marchés publics portant sur des produits nécessaires en cas de crise pour les secteurs critiques.

## Programme pour une Europe numérique (budget)

L'enveloppe financière pour l'exécution du programme pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2027 s'établit désormais à 8.168.000.000 EUR en prix courants, répartis comme suit :

- 2 019 914 000 EUR pour l'objectif spécifique 1 - Calcul à haute performance;
- 1 663 956 000 EUR pour l'objectif spécifique 2 - Intelligence artificielle;
- 1 399 566 000 EUR pour l'objectif spécifique 3 - Cybersécurité et confiance;
- 507 347 000 EUR pour l'objectif spécifique 4 - Compétences numériques avancées;
- 1 002 217 000 EUR pour l'objectif spécifique 5 - Déploiement et meilleure utilisation des capacités numériques - Interopérabilité;
- 1 575 000 000 EUR pour l'objectif spécifique 6 - Semi-conducteurs.

## Règlement sur les semi-conducteurs

---

**OBJECTIF** : renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs.

**ACTE LÉGISLATIF** : Règlement (UE) 2023/1781 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur les puces).

**CONTENU** : le règlement sur les semi-conducteurs vise à réduire les vulnérabilités de l'UE et sa dépendance à l'égard d'acteurs étrangers tout en renforçant sa base industrielle dans ce secteur, à maximiser les possibilités commerciales futures et à créer des emplois de qualité, ce qui améliorera la sécurité de l'approvisionnement, la résilience et la souveraineté technologique de l'UE dans le domaine des semi-conducteurs.

Le règlement cherche à créer les conditions propices au développement d'une base industrielle européenne dans le domaine des semi-conducteurs, à attirer les investissements, à promouvoir la recherche et l'innovation et à préparer l'Europe à toute future crise de l'approvisionnement en semi-conducteurs.

Le règlement établit un cadre pour renforcer l'écosystème des semi-conducteurs à l'échelle de l'Union, notamment par les mesures suivantes:

### Lancement de l'initiative «Semi-conducteurs pour l'Europe»

L'initiative renforcera le leadership technologique de l'Europe, en facilitant le transfert des connaissances du laboratoire vers l'usine, en comblant le fossé entre la recherche et l'innovation et les activités industrielles et en promouvant l'industrialisation des technologies innovantes par les entreprises européennes.

L'initiative - établie pour la durée du cadre financier pluriannuel 2021-2027 - bénéficie d'un financement au titre d'Horizon Europe et du programme pour une Europe numérique, à hauteur d'un montant indicatif maximal de, respectivement, 1,725 milliard d'euros et de 1,575 milliard d'euros.

L'initiative poursuit les cinq objectifs opérationnels suivants:

- 1) constituer des capacités avancées de conception pour des technologies des semi-conducteurs intégrées;
- 2) renforcer les lignes pilotes avancées existantes et en développer de nouvelles dans toute l'Union afin de permettre le développement et le déploiement de technologies de pointe en matière de semi-conducteurs et de technologies de nouvelle génération en matière de semi-conducteurs;
- 3) mettre en place des capacités de technologie et d'ingénierie avancées pour accélérer le développement innovant de puces quantiques de

pointe et de technologies connexes des semi-conducteurs;

4) établir un réseau de centres de compétences dans toute l'Union en améliorant les installations existantes ou en en créant de nouvelles;

5) mener des activités, désignées collectivement comme des «activités relevant du Fonds Semi-conducteurs», pour faciliter l'accès au financement par emprunt et aux fonds propres, y compris en fournissant des orientations claires, en particulier pour les jeunes pousses, les entreprises en expansion, les PME et les petites entreprises à moyenne capitalisation de la chaîne de valeur des semi-conducteurs, grâce à un financement mixte au titre du Fonds InvestEU et par l'intermédiaire du Conseil européen de l'innovation.

Aux fins de la mise en œuvre des actions financées au titre de l'initiative, il pourra être établie une entité juridique sous la forme d'un consortium européen pour une infrastructure des puces (ECIC).

Un cadre visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement et la résilience en attirant des investissements

Le règlement définit les critères permettant de reconnaître et de soutenir des installations de production intégrées et des fonderies ouvertes de l'Union qui sont des installations pionnières et qui améliorent la sécurité d'approvisionnement et la résilience de l'écosystème des semi-conducteurs de l'Union.

Les installations de production intégrées et les fonderies ouvertes de l'Union doivent remplir les conditions suivantes:

- avoir une incidence positive manifeste, dont les retombées dépassent le cadre de l'entreprise ou l'État membre concerné, sur la chaîne de valeur des semi-conducteurs de l'Union à moyen et à long terme en vue de garantir la sécurité d'approvisionnement et la résilience de l'écosystème des semi-conducteurs, notamment la croissance des jeunes pousses et des PME, en contribuant aux transitions écologique et numérique de l'Union;

- investir dans l'innovation continue dans l'Union afin de réaliser des progrès concrets dans les technologies des semi-conducteurs ou de préparer les technologies de nouvelle génération;

- renforcer le vivier de talents de l'Union en développant l'enseignement et la formation professionnels ainsi qu'en augmentant la réserve de main-d'œuvre qualifiée et compétente.

La reconnaissance comme l'un ou l'autre type d'installation permettra d'avoir accès à un octroi accéléré de permis dans les États membres pour la construction et l'exploitation des installations.

La Commission pourra attribuer un label de «centre d'excellence en matière de conception» aux centres de conception établis dans l'Union qui renforcent considérablement les capacités de l'Union en matière de conception innovante de puces par leur offre de services ou par le développement, la promotion et le renforcement des compétences et des capacités en matière de conception.

Un système de suivi et de réaction en cas de crise

Le règlement prévoit la mise en place d'un mécanisme de coordination entre les États membres et la Commission pour la cartographie et le suivi du secteur des semi-conducteurs de l'Union ainsi que pour la prévention des crises et la réaction en cas de pénurie de semi-conducteurs et, le cas échéant, la consultation des parties prenantes du secteur des semi-conducteurs.

Gouvernance

Le règlement prévoit la création d'un conseil européen des semi-conducteurs qui fournira à la Commission des conseils, une assistance et des recommandations. Il est composé de représentants de tous les États membres et présidé par un représentant de la Commission.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 21.9.2023.

Transparence				
RESSLER Karlo	Rapporteur(e) pour avis	BUDG	06/12/2023	Applied Materials
GÁLVEZ MUÑOZ Lina	Rapporteur(e)	ITRE	06/06/2023	IQM Quantum Computers
GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	31/03/2023	Nexperia
GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	31/03/2023	NXP Semiconductors Netherlands B.V.
GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	23/03/2023	Digital Europe
GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	23/03/2023	ESIA
GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	22/03/2023	ESIA
GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	20/03/2023	Digital Europe
GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	15/03/2023	ASML Netherlands B.V.



GROOTHUIS Bart	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	15/03/2023	ESIA
SKYTTEDAL Sara	Membre	29/06/2023	Stiftelsen Fritt Næringsliv	
PEKKARINEN Mauri	Membre	31/05/2023	Tampere region EU Office	
VANDENKENDELAERE Tom	Membre	31/05/2023	IMEC	
PEKKARINEN Mauri	Membre	28/03/2023	City of Tampere	
VAN BREMPT Kathleen	Membre	01/12/2022	IMEC	
SANT Alfred	Membre	13/10/2022	STMicroelectronics	
SANT Alfred	Membre	28/09/2022	Malta enterprise	
HAHN Svenja	Membre	14/09/2022	Intel Corporation	